KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Centre Hospitalier Universitaire de Reims
45, rue Cognacq-Jay - 51092 Reims Cedex
Ce rapport contient 71 pages
Référence : PZ/SD/DC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Siège social : 45, rue Cognacq-Jay - 51092 Reims Cedex
Fonds Propres : €. 396 904 392

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Reims,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Hospitalier Universitaire de Reims relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français et de l'instruction budgétaire et comptable publique M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Centre Hospitalier Universitaire de Reims à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Nous formulons une réserve sur le point suivant : l'établissement a enregistré au passif du bilan des charges à payer ne respectant pas les conditions de comptabilisation (Note de l'annexe « Engagements envers la communauté hospitalière »). La somme correspondante, inscrite à hauteur de 8 746 K€, est liée à des engagements internes envers la communauté hospitalière de l'établissement (intéressement des pôles en particulier) et ne constitue pas des dettes à l'égard de tiers. Une réserve de même nature avait été formulée sur les comptes de l'exercice précédent. L'absence de correction a un impact défavorable sur les fonds propres à due concurrence et impacte défavorablement le résultat de l'exercice à hauteur de 90 K€ (correspondant à la provision charge à payer constatée au 31 décembre 2020 corrigée de l'extourne de la charge à payer du 31 décembre 2019, soit 8 656 K€).

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier - Tome 1 de la Directrice Générale et du Comptable Public sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de Surveillance.

Responsabilités de la direction (Ordonnateur) et du Comptable Public (Payeur) constituant la gouvernance du Centre Hospitalier relatives aux comptes annuels

Il appartient au Comptable Public en relation avec l'Ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français et de

l'instruction budgétaire et comptable publique M21, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Centre Hospitalier.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

— il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Centre Hospitalier à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 24 septembre 2021

KPMG S.A.

Patrick Zeimett
Associé

CHU DE REIMS

CENTRE **HOSPITALIER UNIVERSITAIRE** DE **REIMS**

Compte Financier 2020

Suivez l'actualité du CHU sur

www.chu-reims.fr

Sommaire

1ère partie : Comptes annuels

1 Bilan (Etat E1) 3

2 Compte de résultat de l'établissement (Etat C3) 5

3 Annexe 6

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables 7

Principes et méthodes comptables (état PF1) 8

Faits caractéristiques de l'exercice (PF2) 18

Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes (état PF3) 21

3.2 Note relative aux postes de bilan 22

Tableau des immobilisations (état BI1) 25

Tableau des amortissements (état BI2) 27

Variation des capitaux propres (état BI3) 28

Tableau synthétique des provisions pour risques et charges et des dépréciations (état BI4) 30

Tableau synthétique des subventions d'équipement transférables (état BI5) 32

Restes à recouvrer amiable et contentieux (état BI6) 33

Restes à recouvrer amiable et contentieux, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants (état BI7) 34

Etat de la dette financière à long et moyen terme (état BI8) 35

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (état BI9) 37

Etat des participations au 31 décembre de l'exercice (état BI10) 46

Evaluation et comptabilisation des stocks (état BI11) 47

Tableau synthétique des valeurs mobilières de placement (état BI12) 48

3.3 Note relative au compte de résultat 49
Eléments significatifs explicitant les comptes (état CR1) 50
Etat synthétique des subventions d'exploitations et des contributions accordés par l'établissement (état CR2) 52
Détail des produits de l'activité hospitalière (état CR3) 53

3.4 Autres informations 55
Etat des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme (état AI1) 56
Honoraires du commissaire aux comptes (état AI2) 57
Tableau synthétique des effectifs (état AI3) 58
Evènements significatifs postérieurs à la clôture (état AI4) 59
Information sur les aspects environnementaux (état AI5) 61

1ère partie : Comptes annuels

1 Bilan

COMPTE FINANCIER 2020
BILAN

	ACTIF	EXERCICE 2020 Brut	Amortissement & dépréciations *(signe positif)*	Net	EXERCICE 2019 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**19 698 250,14**	**14 685 176,00**	**5 013 074,14**	**5 546 653,75**
	Frais d'établissement			0,00	0,00
	Frais d'études et de recherche et développement			0,00	0,00
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	19 698 250,14	14 685 176,00	5 013 074,14	5 546 653,75
	Autres immobilisations incorporelles			0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles en cours	0,00		0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	766 034 660,56	404 610 317,73	361 424 342,83	346 200 462,81
	Terrains	11 404 217,06	3 011 952,36	8 392 264,70	4 996 533,57
	Constructions	538 414 519,32	268 567 748,65	269 846 770,67	276 150 647,51
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	129 464 256,32	93 122 240,73	36 342 015,59	31 830 615,38
	Autres immobilisations corporelles	52 329 153,68	39 908 375,99	12 420 777,69	11 782 500,05
	Immobilisations corporelles en cours	32 245 189,75		32 245 189,75	19 866 154,82
	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 177 324,43		2 177 324,43	2 177 324,43
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	601,00	0,00	601,00	601,00
	Participations et créances rattachées à des participations	601,00		0,00 601,00	0,00 601,00
	Autres titres immobilisés	0,00		0,00	0,00
	Prêts			0,00	0,00
	Autres			0,00	0,00
	TOTAL I	**785 733 511,70**	**419 295 493,73**	**366 438 017,97**	**351 747 717,56**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN COURS**	**9 027 544,91**	**0,00**	**9 027 544,91**	**5 363 508,18**
	Matières premières			0,00	0,00
	Autres approvisionnements	9 027 544,91		9 027 544,91	0,00
	En cours de production de biens			0,00	5 363 508,18
	Produits			0,00	0,00
	Marchandises			0,00	0,00
	Autres stocks			0,00	0,00
					0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION	**127 289 323,89**	**9 517 840,91**	**117 771 482,98**	**125 366 284,90**
	Hospitalisés et consultants	8 931 639,35	2 081 431,67	6 850 207,68	4 996 533,57
	Caisse pivot	77 111 489,73		77 111 489,73	78 173 313,81
	Autres tiers-payants	23 069 189,35	7 303 755,89	15 765 433,46	26 775 017,49
	Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00			
	Autres	18 177 005,46	132 653,35	18 044 352,11	15 421 420,03
	CREANCES DIVERSES	14 643 986,81	659 525,07	13 984 461,74	15 924 518,75
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00		0,00	0,00
	DISPONIBILITES	60 202 138,55		60 202 138,55	30 928 796,45
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	532 550,05		532 550,05	297 338,65
	TOTAL II	**211 695 544,21**	**10 177 365,98**	**201 518 178,23**	**177 880 446,93**
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00	0,00
	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00	515,45
	Dépenses à classer ou à régulariser	691 255,43		691 255,43	1 470 369,73
	Dotations attendues			0,00	0,00
	Ecart de conversion d'actif			0,00	0,00
	TOTAL III	**691 255,43**	**0,00**	**691 255,43**	**1 470 885,18**
	TOTAL GENERAL	**998 120 311,34**	**429 472 859,71**	**568 647 451,63**	**531 099 049,67**
	Taux de vétusté des équipements	*73,18%*			
	Taux de vétusté des bâtiments	*49,88%*			

	PASSIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CAPITAUX PROPRES	**APPORTS**	**68 195 522,41**	**67 998 119,56**
	RESERVES		
	Excédent affecté à l'investissement	19 572 714,76	15 953 259,43
	Réserve de trésorerie	27 939 658,51	27 939 658,51
	Réserves de compensation	276 210,41	276 210,41
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau excédentaire	7 267 411,81	7 268 707,86
	Report à nouveau déficitaire	-10 202 777,54	-11 614 606,63
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	6 403 832,52	5 065 828,37
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 185 188,99	14 041 327,55
	PROVISIONS REGLEMENTEES	258 266 630,25	246 003 201,92
	DROIT DE L'AFFECTANT	0,00	0,00
	TOTAL I	**396 904 392,12**	**372 931 706,98**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**PROVISIONS POUR RISQUES**	1 320 267,29	2 725 860,33
	PROVISIONS POUR CHARGES	11 638 357,39	10 795 401,75
	TOTAL II	**12 958 624,68**	**13 521 262,08**
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires	0,00	3 000 000,00
	Emprunts auprès des établissements de crédit	71 397 647,74	74 319 025,26
	Emprunts et dettes financières divers	60 604,22	137 975,21
	Crédits et lignes de trésorerie		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Avances reçues	11 508 499,07	6 775 542,40
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 939 667,16	23 873 507,89
	Dettes fiscales et sociales	15 474 826,33	15 058 699,08
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	860 176,51	156 691,79
	Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés	22 479,21	1 190 068,75
	Autres	1 404 381,97	1 412 273,57
	Produits constatés d'avance	33 963 181,89	16 571 563,69
	TOTAL III	**157 631 464,10**	**142 495 347,64**
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser -crédit	1 152 970,73	2 150 732,97
	Ecart de conversion passif	0,00	0,00
	TOTAL IV	**1 152 970,73**	**2 150 732,97**
	TOTAL GENERAL	**568 647 451,63**	**531 099 049,67**
	Capitaux permanents	*481 321 268,76*	*463 909 969,53*
	Encours de la dette	*71 458 251,96*	*77 457 000,47*
	Ratio d'indépendance financière	*14,85%*	*16,70%*

2 Compte de résultat de l’établissement

COMPTE DE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT

(toute activité confondue) [1]

	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises	15 475 290,09	15 980 891,12
Production vendue	17 569 975,52	20 548 669,12
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits de l'activité	522 496 854,10	477 476 543,74
Subventions d'exploitation et participations	25 526 377,12	24 451 097,66
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 296 665,09	12 941 441,55
Transferts de charges d'exploitation	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	13 159 293,11	13 267 544,28
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	605 524 455,03	564 666 187,47
Achats de marchandises	0,00	0,00
- variation de stock	0,00	0,00
Achats de matières premières et fournitures	0,00	0,00
- variation de stocks	0,00	0,00
Achats d'autres approvisionnements	110 109 983,88	98 940 895,28
- variation de stock	-3 664 036,73	-417 959,64
Achats non stockés de matières et fournitures	30 448 378,01	29 712 712,16
Services extérieurs et autres	38 113 405,33	37 662 939,62
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	31 702 982,96	29 658 681,08
- autres	65 886,38	41 671,74
Charges de personnel		
- salaires et traitements	245 385 848,26	221 882 465,01
- charges sociales	84 188 689,98	78 906 420,87
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	30 832 184,63	27 792 617,06
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 779 291,13	6 330 469,87
- pour risques et charges : dotations aux provisions	1 956 573,40	4 228 551,18
Autres charges de gestion courante	8 311 110,37	6 886 581,52
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	582 230 297,60	541 626 045,75
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	*23 294 157,43*	*23 040 141,72*

	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits de participations et des immobilisations financières	0,00	0,00
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	229 587,39	144 841,78
Reprises sur provisions	0,00	0,00
Transferts de charges financières	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	229 587,39	144 841,78
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	515,45	3 165,11
Intérêts et charges assimilées	2 496 147,48	3 139 686,55
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	2 496 662,93	3 142 851,66
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	*-2 267 075,54*	*-2 998 009,88*
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	***21 027 081,89***	***20 042 131,84***
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
- exercice courant	1 137 706,71	8 339 725,24
- exercices antérieurs	3 911 411,79	3 030 463,08
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 176 075,09	1 345 866,13
Reprises sur provisions et dépréciations		
- reprises sur les provisions réglementées	0,00	0,00
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00
Transfert de charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 225 193,59	12 716 054,45
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
- exercice courant	682 079,27	969 434,31
- exercices antérieurs	7 092 160,35	12 596 171,55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	810 775,01	268 372,69
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- dotations aux provisions réglementées	12 263 428,33	13 858 379,37
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 848 442,96	27 692 357,92
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	*-14 623 249,37*	*-14 976 303,47*
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	*611 979 236,01*	*577 527 083,70*
6-TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	*605 575 403,49*	*572 461 255,33*
EXCEDENT OU DEFICIT (5 – 6)	***6 403 832,52***	***5 065 828,37***

(1) sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

3 Annexe

3.1 Faits caractéristiques de l’exercice, principes et méthodes comptables

Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21 : *arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé (tome 1 et 2) modifié par l'arrêté du 28 novembre 2019 et par l'arrêté du 31 août 2020 modifiant les arrêtés du 15 décembre 2014 relatif au calendrier de remise au certificateur des comptes annuels et des documents nécessaires à la certification des comptes des établissements publics de santé soumis à la certification de leurs comptes et du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé*.

Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes 1,2 et 3), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaine de production des états financiers (ordonnateurs, comptables, agences régionales de santé, directions départementales ou régionales des finances publiques, certificateurs).

Estimations et jugements comptables

L'application des méthodes comptables implique que la direction exerce des jugements critiques et procède à un certain nombre d'estimations en retenant certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Les estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principaux jugements comptables et estimations faits par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur la valorisation des actifs incorporels et corporels et des provisions.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques qui sont enregistrés au bilan pour leur coût d'acquisition.

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Sont considérées comme des immobilisations les investissements qui ont une durée de vie supérieure à 1 an et une valeur unitaire de plus de 800 €. Ce seuil est évalué hors taxes réellement déductibles, en tenant compte de la globalité d'une opération, le cas échéant. Certains matériels informatiques sont suivis en lots. Le seuil est alors évalué pour le lot.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat après déduction des taxes légalement récupérables,
- tous les coûts directs attribuables pour disposer du bien sur son lieu d'exploitation et pour sa mise en état d'utilisation. Il s'agit notamment de la TVA et des autres taxes non récupérables, des frais de transport, d'installation et de montage, des honoraires d'architecte.

Les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Les dépenses ultérieures à l'acquisition d'un bien sont immobilisées si elles correspondent à des grosses réparations au sens du code civil ou si elles ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens ou le potentiel de service attendu. Par simplification, il est retenu que des travaux de peinture, de réfection des sols sont des charges sauf lorsqu'ils concernent plus de la moitié des locaux d'un service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés de façon linéaire sur la durée d'utilité indiquée dans le tableau 4. Les immeubles sont décomposés en plusieurs composants, selon les proportions indiquées dans le tableau 1 pour les immeubles livrés avant 2014 et selon le détail des lots des marchés de construction pour les immeubles plus récents. Cette nouvelle méthode de calcul des amortissements a été appliquée depuis l'exercice 2015.

Modalités de calcul des dotations aux amortissements :

Suite à la mise à jour de l'instruction M21, l'amortissement est comptabilisé à partir de la date de mise en service pour toutes les immobilisations réalisées à compter du 1er janvier 2017.

Le tableau des amortissements figure dans l'état B12.

Le tableau affiche les augmentations et les diminutions de l'année correspondant aux flux comptables affectant les comptes 28 « amortissements des immobilisations ».

Dans la colonne augmentation sont incluses les dotations aux amortissements de l'année soit 30 832 K€.

Les terrains et les collections ne sont pas amortis.

Les agencements des bâtiments ayant vocation à être mis au rebut dans le cadre du projet de reconstruction du CHU ont été dépréciés en 2015, dès la validation du plan, à hauteur de la valeur nette comptable anticipée pour l'année prévisionnelle d'abandon des locaux.

En 2020, suite au décalage du programme de reconstruction de l'hôpital, une reprise sur provision liée à la destruction future de plusieurs bâtiments (Hôpital Robert Debré et Hôpital Maison Blanche), a été comptabilisée pour un montant de 1 312 K€,

III. Stocks

Les stocks comprennent pour l'essentiel, les produits pharmaceutiques, les réactifs de biologie, et les fournitures.

Les stocks et les mouvements de stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Les stocks présents dans les unités de soins ont été évalués, pour les médicaments à partir de la valeur de la dotation hebdomadaire livrée aux services et proratisé à partir des stocks constatés au 31/12, et pour les dispositifs médicaux à partir des données du logiciel de traçabilité (PHARMA).

Les dispositifs médicaux non dispensés en dotation ont été provisionnés à partir d'E.magh2.

Conformément à la note d'orientation du compte financier 2020 ayant vocation à rappeler l'application des règles budgétaires et comptables aux cas particuliers rencontrés au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, les stocks d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) cédés gratuitement au CHU, ont été comptabilisés au prix de la valeur vénale des produits concernés pour un montant de 1 076 448,77 €.

IV. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont initialement inscrites à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de dépréciations déterminées en fonction :

- des codes empêchements révélateurs de risques de non recouvrement (taux de dépréciation entre 60 et 100%) (Tableau 3)
- de la nature des débiteurs à risques (créances de patients étrangers)
- d'une méthode statistique préconisée par la DGFIP pour les autres créances ; celle-ci est basée sur la nature des débiteurs et l'ancienneté des titres émis. (Tableau 2)

Une nouvelle convention comptable et financière a été signée début 2021 entre le CHU et le Comptable public avec comme objectif l'amélioration du recouvrement des produits hospitaliers.

La méthode statistique de dépréciation des créances irrecouvrables reprend la totalité des taux de dépréciation préconisés par la DGFIP (cf. tableau 2 ci-après).

Ainsi, la liste des dossiers de recouvrement du trésorier qui comporte des mentions de difficultés à recouvrer a été revue et complétée (cf. tableau 3 ci-après). De même que les titres émis à l'encontre des patients étrangers ayant été déboutés de leurs demandes d'ouverture de droits auprès de la sécurité sociale ont été provisionnés à 90% pour un montant de 779 K€ et ce quelle que soit leur antériorité. Cette méthode est liée au risque de non recouvrement de ces créances.

Enfin, les risques de condamnation au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative issues des recours introduits devant les tribunaux administratifs sont comptabilisés en provisions pour risques.

Le tableau affiche les augmentations et les diminutions de l'année correspondant aux flux comptables affectant les comptes 49 « dépréciations des comptes de tiers ».

V. Capitaux propres et subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont rapportées au compte de résultat selon le rythme d'amortissements des biens qu'elles financent.

Les subventions complètement amorties ont été soldées sur l'exercice 2020.

VI. Provisions règlementées

Les provisions règlementées comportent uniquement les provisions pour renouvellement des immobilisations.

S'agissant de la provision règlementée pour le **budget principal**, le solde de la provision fin 2020 représente 250 584 K€. La dotation annuelle est calculée en référence à une base historique de charges de titre 4, de 19 M€, conformément aux engagements pris dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).

Le montant doté est défini comme la contraction entre le montant de l'aide perçue et la différence entre la base de 19 M€ et le montant des frais financiers, des amortissements de l'année et de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés.

Cette provision sera utilisée à compter de 2023 dans le cadre du projet de reconstruction du CHU, projet couvrant la période de 2017-2028, pour un investissement total projeté de 433,6 M€.

Concernant les budgets annexes **EHPAD** et **USLD**, le total représente 7 682 K€ fin 2020. Le principe de cette provision a été acté et confirmé par le Conseil départemental de la Marne afin de limiter les impacts des reconstructions sur les tarifs d'hébergement.

VII. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont conformes à la définition d'une provision :

« Les provisions pour risques et charges sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Une provision doit être constatée s'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement ; s'il est probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci et si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable ».

Provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)

Le nombre de jours CET à provisionner est calculé agent par agent, en fonction du solde présent à l'ouverture, des jours payés ou pris, des jours posés au titre de l'année. Le nombre de jours posés est, pour le personnel non médical et médical arrêté par la direction des ressources humaines et la direction des affaires médicales en fonction des demandes d'alimentation reçues (les agents ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour faire cette demande).

Il est rappelé que le calcul de la provision des CET médicaux et non médicaux a été modifié à compter du 1er janvier 2019.

L'application de l'avis de la CNOCP n°2018-05 du 5 avril 2018 et de la fiche n°18 relatif aux passifs sociaux des EPS a induit un changement de méthode en 2019.

La provision CET est valorisée au coût réel.

Pour le personnel non médical :
L'arrêté du 17 avril 2014 modifié, fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des agents titulaires et non titulaires de la fonction publique hospitalière, prévoit que la provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et **valorisés sur une base individuelle, en retenant le coût moyen journalier de chaque agent concerné.**

Pour le personnel médical :

De même, l'arrêté du 17 avril 2014 modifié, fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé que la provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et **valorisés sur une base individuelle, en retenant le coût moyen journalier de chaque praticien concerné.**

La méthode d'évaluation retenue de la provision correspond au coût moyen journalier chargé de chaque agent.

La provision est reprise à hauteur du montant des jours pris dans l'année ; elle est par ailleurs dotée du montant des jours posés dans l'année. Il est vérifié que le solde de la provision correspond à la valorisation du solde des jours présents sur les compteurs individuels de chaque agent.

Les droits acquis au 31/12/2020 au titre des CET font l'objet d'une charge à payer pour la partie des droits monétisables.

Provisions pour litiges

Les litiges en cours ont été recensés auprès des directions qui les gèrent. Le risque propre à chaque litige a été évalué par le service juridique en étroite collaboration avec la direction concernée, la direction des ressources humaines principalement.

Cas particulier de 2 provisions :

1) Contrôle externe de la facturation

Le CHU est soumis, comme tous les établissements de santé à des contrôles externes de la facturation à l'activité (T2A). Chaque année de facturation peut faire l'objet d'un contrôle.

A la clôture des comptes, il a été considéré qu'en raison de l'application de la garantie de financement de Mars à Décembre 2020 versée dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19, le risque de contrôle T2A était nul.

La provision constituée a donc été reprise en totalité, soit 1 264 k€.

2) Situation d'un patient

La situation d'un patient du CHU de Reims a fait l'objet d'une médiatisation et de multiples contentieux.

Devant le juge civil, les parents du patient ont demandé :

- 500 000 € pour l'indemnisation du préjudice du patient.
- 1€ pour l'indemnisation de leur préjudice.
- 50 000 € pour les frais irrépétibles, 50 000 €.

Le solde de la provision s'élève à 116 K€ au titre des frais de procédure et d'accompagnement juridique.

Engagements envers la communauté hospitalière

Après concertation du directoire, plusieurs engagements internes ont été pris à l'égard de la communauté hospitalière pour financer certaines actions ciblées.

Ces sommes sont comptabilisées en charges à payer.

Nature des engagements internes	Montants réservés fin 2020
Intéressement des pôles	4 207 966,00 €
Engagements internes relatifs à la recherche	1 733 180,96 €
Soutien institutionnel à l'accréditation laboratoires (Pôle biologie)	764 590,57 €
Enveloppe dédiée à la mise en application de la stratégie du Directoire	300 000,00 €
Engagement interne pour l'amélioration da la signalétique	388 848,40 €
Engagements internes pour l'instrumentation des blocs	750 000,00 €
Engagements internes relatifs aux dispositifs médicaux de la Pharmacie	200 000,00 €
Plan pluriannuel de prévention du risque psychosocial	301 645,17 €
Engagements internes relatifs au déménagement archives du laboratoire	100 000,00 €
Total au 31/12/2020	**8 746 231,10 €**

VIII. Autres postes du bilan

Charges constatés d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les assurances dommages ouvrages liées aux bâtiments Odontologie, Biologie, Roederer et Sébastopol couvrant 10 années.

Les charges constatées d'avance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles concernent une facture de plus de 10 000 €.

Produits à recevoir

Ils sont principalement constitués :

- des produits d'activité au titre de du mois de décembre calculée sur la base de la garantie de financement 2020 ;
- des séjours à cheval ;
- des autres produits à rattacher à l'exercice 2020 (médecine légale, mise à disposition de médecins, TEPSCAN, etc.)

Les produits de l'activité hospitalière sont estimés pour les séjours se clôturant en décembre 2020, à partir de la valorisation PMSI sur le site de l'ATIH.

Pour les séjours commencés en 2020 non encore clos au 31 décembre 2020, la méthode de valorisation retenue est la suivante :

Cette méthode consiste à estimer la recette attendue, pour chaque journée PMSI réalisée sur chaque Unité Médicale (UM). Le poids moyen de journée (PMJ) est défini pour chaque UM à partir des séjours mono-unité ; il correspond à la recette GHS avec les effets bornes divisée par le nombre de journées brutes, auquel s'ajoute le prix moyen de supplément par journée. Le nombre de journées retenues est obtenu comme suit:

- pour les RUM en hospitalisation complète : date de sortie – date d'entrée.
- pour les RUM en hospitalisation de jour, en comptant 1.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, un mécanisme de compensation des pertes remboursées par l'Assurance Maladie a été mis en place.
Cette garantie de financement est fondée sur la comparaison entre l'activité facturée en 2019 et celle facturée en 2020. Les établissements bénéficient de la seule garantie de financement dans le cas où la seconde est inférieure à la première. La garantie de financement vient alors compléter les produits de l'activité facturée jusqu'à atteindre la valorisation 2019 à laquelle est appliquée l'effet prix des évolutions tarifaires.
La garantie de financement s'appuie sur l'activité de l'établissement et notamment sur les séjours. Par conséquent, les séjours à cheval entre 2020 et 2021 doivent être valorisés selon la méthode habituellement retenue par l'établissement et décrite dans l'annexe du compte financier, en conformité avec les principes de la M21 et de la fiche de fiabilisation n°16. Comme les années précédentes, ces séjours seront rattachés à l'exercice 2020 pour la part qui se rapporte à cet exercice.

Produits constatés d'avance

Les recettes issues de dotations MIGAC, FIR, des subventions, des contrats de recherche, des libéralités sont enregistrées en produits constatés d'avance pour leur part non consommée en N. Ces produits correspondent notamment au financement des assistants spécialistes à temps partagé, à celui des consultants et aux dotations recherche non consommées à la clôture.

Comptes d'attente

Le fonctionnement du logiciel comptable Hélios, dans le respect du référentiel comptable cité supra, conduit à laisser subsister à la clôture des comptes des soldes sur les comptes d'attente dont le détail est le suivant :

	Détail des recettes à classer ou à régulariser inscrites à l'**ACTIF** du Bilan	**691 K€**
4721	Dépenses réglées sans mandatement préalable	539 K€
4781	Frais de poursuites rattachés	47 K€
584	Encaissement par chèques et lecture optique	14 K€
585	Encaissement par la procédure NOE	91 K€

	Détail des recettes à classer ou à régulariser inscrites au **PASSIF** du Bilan	**1 153 K€**
4712 et 4714	Virements et Excédent à réimputer	246 K€
4717	Recettes relevé BDF	217 K€
4718	Autres recettes à régulariser	690 K€

Tableau 1 – Décomposition par composant (bâtiments intégrés avant 2015)

Composants	Bâtiments
Structure (et ouvrages assimilés)	77,70%
Menuiseries extérieures	3,30%
Chauffage collectif	3,20%
Étanchéité	1,10%
Ravalement avec amélioration	2,10%
Électricité	5,20%
Plomberie / Sanitaire	4,60%
Ascenseurs	2,80%

Tableau 2 – Méthode de dépréciation des créances patients

	Exercice	Taux de dépréciation	Taux DGFIP préconisé
Personne physique	N	0%	0%
	N-1	25%	25%
	N-2	50%	50%
	N-3 et antérieurs	100%	100%
Personne morale de droit privé	N	0%	0%
	N-1	0%	0%
	N-2	100%	100%
	N-3 et antérieurs	100%	100%
Personne morale de droit public	N	0%	0%
	N-1	0%	0%
	N-2	100%	100%
	N-3 et antérieurs	100%	100%

Les créances CPAM sont dépréciées à hauteur de 50 % pour l'année N-1 et à 100% pour les créances antérieures à N-1.

Tableau 3 – Méthode de dépréciation par code empêchement

Code empêchement	Taux de dépréciation 2020
Annulation attendue	100%
ANV à envisager	100%
Débiteur décédé	90%
Suspension demandée à l'ordonnateur	90%
liquidation judiciaire	100%
Redressement judiciaire	90%
Certificat d'indigence	100%
Attente réponse huissier ou TI	90%
Autorisation de poursuivre différée	90%
Autorisation de poursuivre non accordée	90%
Contestation de la créance	90%
Créance minime (< 5€)	90%
personne disparue	100%
Pli non distribuable	90%
PV de carence	100%
PV de perquisition	90%
Réclamation transmise à l'ordonnateur	90%
Débiteur décédé complémentaire	90%
Poursuites sans effet	90%
Surendettement	100%
Paiement hôpital public rejeté	90%
Paiement hôpital public partiel ou nul	90%
Code empêchement « ANV contentieux »	100%
Plan règlement	60%
ANV	100%
Phase comminatoire en cours	50%
SATD (en cours)	90%

Tableau 4 – Durées d'utilité

COMPTES	LIBELLES	Durées d' amortissement pour les nouvelles acquisitions
H203	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	au même rythme que la durée d'amortissement des travaux (1)
H2051	LOGICIEL	5
H2131	BÂTIMENTS HORS IRF -Structure et Ouvrage assimilé	40
H2131	BÂTIMENTS IRF -Structure et Ouvrage assimilé	25
H2131	CHAUFFAGE COLLECTIF DES BATIMENTS	15
H2131	ETANCHEITE DES BATIMENTS	15
H2131	RAVALEMENT DES BATIMENTS	15
H2131	ELECTRICITE	25
H2131	PLOMBERIE / SANITAIRE	25
H2131	ASCENSEURS	15
H2131	BATIMENTS PREFABRIQUES	10
H213511	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MATERIEL ELECTRIQUE	30
H213512	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MATERIEL TELEPHONIQUE	30
H213512	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-POSTES TELEPHONIQUES	10
H213513	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-FROID	30
H213514	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-INSTALLATIONS CHAUFFAGE	30
H213515	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MONTE-CHARGES ET ASCENSE	30
H213516	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-EQUIPEMENT SANITAIRE	30
H213518	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-AUTRES I.G.A.A.C.	30
H215411	MATERIEL DE CUISINE	10
H215411	MATERIEL ELECTROMENAGER	10
H215411	MATERIEL DE BLANCHISSERIE	10
H215411	MATERIEL DE GARAGE	10

COMPTES	LIBELLES	Durées d' amortissement pour les nouvelles acquisitions
H215411	MATERIEL D'ATELIER	10
H215411	MATERIEL DE CHAPELLE	10
H215411	MATERIEL LIE A L'ACTIVITE DE PHARMACIE	10
H215411	MATERIEL AUDIOVISUEL	10
H215411	MATERIEL ET OUTILLAGE DE JARDIN	10
H215411	MATERIEL LIE A L'ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT	10
H215412	MATERIEL DE CHAMBRE D'HOSPITALISE	7
H215412	MATERIEL DE CONSULTATION	7
H215412	MATERIEL DE BLOC OPERATOIRE	7
H215412	MATERIEL DE RADIOLOGIE	7
H215412	MATERIEL DE LABORATOIRE	7
H215412	AUTRE MATERIEL HOSPITALIER	7
H215412	MATERIEL DE REEDUCATION	7
H21821	MATERIEL DE TRANSPORT-VEHICULE	7
H21821	AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT HORS VEHICULE	10
H218311	MATERIEL DE BUREAU	10
H218321	MATERIEL INFORMATIQUE	5
H21841	MOBILIER DES SERVICES GENERAUX	10
H21841	MOBILIER HOTELIER	10
H21841	MOBILIER DE BUREAU	10
H21841	MOBILIER DE PHARMACIE	10
H21841	MOBILIER D'ENSEIGNEMENT	10
H21841	MOBILIER MEDICAL	10

(1) si les études ne sont pas suivies de réalisation des travaux, les frais correspondants sont amortis lors de l'année d'abandon du projet
En outre, les aménagements sur les bâtiments ayant vocation à être détruit ou abandonné sont amortis sur la durée de vie restante des bâtiments concernés.

Faits caractéristiques de l'exercice

I. Éléments d'activité

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19 et son très fort impact sur l'activité des hôpitaux publics français. Les hôpitaux publics ont pris en charge en moyenne 83% des hospitalisations en 2020.

Les impacts financiers de cette crise pour le CHU de Reims s'élèvent à 22,2 M€ sur le budget principal :

14 M€ liés aux revalorisations salariales dans le cadre du SEGUR de la santé et de la prime COVID-19 compensés en totalité par le versement d'une dotation d'aide à la contractualisation

5 M€ de surcoûts d'investissement liés au COVID compensés entièrement.

La crise sanitaire a impacté sensiblement le niveau d'activité engendrant une baisse significative du financement des prestations d'hospitalisation ayant entrainé ainsi la mise en place du mécanisme de garantie de financement. Au CHU de Reims cela s'est traduit également par des déprogrammations continues tout au long de l'exercice 2020 et par la prise en charge parallèlement de 4 500 séjours COVID.

Ce mécanisme a permis de pallier la baisse des recettes. Dans le cadre des mesures financières exceptionnelles visant à soutenir les EPS, l'arrêté du 6 Mai 2020 précise le périmètre d'application de la garantie et ses modalités de calcul et ses modalités de fixation et de versement, à savoir

Activité Séjours et Consultations Actes Externes

⇨ Modalités d'application

Le niveau de la garantie de financement dont bénéficient les EPS tient compte du montant des recettes perçues (dégel inclu) par l'établissement pour l'activité réalisée en 2019, au titre :

- De la part des frais d'hospitalisation pris en charge par les régimes obligatoires d'AM, recettes majorées d'un taux de +0,2% correspondant à l'évolution, au titre de ces prestations pour une activité de MCO et d'odontologie, de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie pour 2020,
- Des consultations et actes externes. A ce titre, un double versement a été opéré à savoir :
    - Un versement au titre du 12ème 2019 sur la base des remontées via epmsi et FIDES
    - Un versement au titre de l'activité 2020 facturée (exclu de la garantie)
- De la part des frais liés à la prise en charge des patients au titre de :
    - l'AME (Aide médicale d'urgence)
    - Des soins urgents

⇨ Modalités de régularisation

Le 5 décembre 2020, régularisation, par la caisse pivot, sur la base de l'activité effectivement réalisée du 1er Janvier 2020 au 30 Septembre 2020, selon :

- Pour l'activité de séjours, montant mensuel de la garantie de financement complété d'un montant égal à la somme entre :
    - L'écart entre la valorisation des données d'activités des mois de soins de Janvier et Février 2020 transmises et les montants notifiés au titre des versements des recettes des mois de janvier et février versés respectivement les 5 Avril et 5 Mai 2020
    - L'écart entre la valorisation des données d'activité des mois de soins de mars à septembre 2020 transmis et le montant de la garantie de financement versée soit sept dixièmes du montant théorique lorsque cet écart a été positif.
- Pour les actes et consultations externes, comparaison entre le montant cumulé des recettes perçues au titre de l'activité facturée relatives au mois de soins de mars à septembre 2020 et le montant théorique de la partie garantie de financement relative à l'activité versée au titre de la période. Régularisation intervenue selon :
    - Si le montant des recettes perçues au titre de l'activité facturée pour les mois de soins de mars à septembre 2020 était supérieur au montant de la partie de la garantie relative à cette activité pour cette période, le montant à recouvrer par l'AM est égal au montant des recettes perçues au titre de l'activité facturée. En avril 2021, une comparaison de la garantie définitive pour la période de mars à décembre 2020 avec la facturation à l'assurance maladie de l'activité réalisée sur cette même période et constatée dans les bases de données de l'assurance maladie au 20 Avril 2021 ; en Juin régularisation du double flux FIDES M3/M9.

- **Avance de financement Liste en sus**

⇨ Modalités d'application

Pour la période du 1er Mars au 31 Décembre 2020, les EPS ont bénéficié d'une avance au titre des spécialités pharmaceutiques, produits et prestations inscrites sur la liste en sus.

Avance versée mensuellement en douzième par la caisse pivot à iso modalités des douzièmes de la garantie de financement basée sur les recettes d'activité 2019.

⇨ Modalités de régularisation

Le 5 décembre 2020, régularisation intermédiaire du montant de cette avance perçue sur la base des recettes effectivement valorisées du 1er Janvier au 30 septembre 2020 ;

Le 5 mars 2021, régularisation finale du montant des recettes de l'établissement fait l'objet d'une régularisation, sur la base des recettes effectivement valorisées des spécialités pharmaceutiques, produits et prestations inscrites sur la liste en sus.

Malgré l'épidémie de COVID-19, le CHU de Reims a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs projets inscrits à l'EPRD 2020 tels que :

- La création d'un bloc opératoire supplémentaire dédié à l'urgence ;
- L'ouverture d'une unité de 10 lits de post urgence gériatrique ;
- La mise en place de 8 lits de Soins Intensifs d'Hépato-gastroentérologie ;

- Le démarrage d'une activité de chirurgie de la main avec le recrutement de plusieurs médecins spécialisés en la matière ;
- L'installation d'un 3ème scanner ;
- L'augmentation du capacitaire d'Unité Neuro-vasculaire Aigue ;
- La modulation du capacitaire d'Unité de Surveillance Continue et de Réanimation Pédiatrique.

En parallèle, l'épidémie de COVID-19 a permis d'approfondir la coopération territoriale au travers notamment, de la mise en œuvre de projets d'équipe territoriale soutenus par l'ARS, et de la poursuite de la mise en œuvre du projet médical partagé du GHU de Champagne.

II. Suivi du projet COPERMO

Suite à la validation du projet de reconstruction du site principal en décembre le 24 novembre 2015 par le COPERMO, l'établissement a démarré la 1ère phase du Nouvel Hôpital et a ainsi désigné l'équipe d'architecture et d'ingénierie le 6 janvier 2017.

La décision de réception du dossier APS est intervenue le 27 juillet 2017, celle du dossier APD le 22 février 2018 et celle du dossier PRO le 18 septembre 2018.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été réceptionné le 18 décembre 2018 et validé le 8 janvier 2019. La publication de l'Appel d'Offres relatif aux marchés de travaux a été réalisée le 11 janvier 2019. La remise des offres a eu lieu le 11 avril 2019. Quatre lots sur douze ont été déclarés infructueux le 1er juillet 2019 compte tenu du montant très élevé des offres. Une procédure avec négociation a donc été relancée avec remise des offres finales le 11 octobre 2019. Suite à la tenue d'une commission des marchés le 10 décembre 2019, les marchés de travaux de la Phase 1 ont été notifiés le 20 janvier 2020. Les travaux ont débuté le 27 janvier 2020.

Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes

Une somme laissée à la charge du CHU de REIMS a été régularisée en situation nette par l'écriture suivante :

Débit du compte 1190 « report à nouveau déficitaire » : 35 840 €

Crédit du compte 44567 « Crédit de TVA à reporter » : 35 840 €

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire issue de la pandémie au virus « SARS.COV.2 », venant contraindre largement la campagne budgétaire et tarifaire 2020, entrainant une exécution du budget 2020 atypique associée à une évolution des charges et des produits non comparable à l'exercice précédent.

3.2 Note relative aux postes de bilan

Le bilan décrit la situation patrimoniale telle qu'elle apparaît au 31 décembre de chaque exercice et permet d'apprécier la situation financière d'un établissement ainsi que ses relations avec les tiers (débiteurs et créanciers). Il comporte la liste de ce que possède le CHU, de ses droits : c'est l'ACTIF, ainsi que la description de l'origine des financements ayant permis d'acquérir ces droits : c'est le PASSIF.

1.1.1 LES VARIATIONS DE L'ACTIF

Concernant l'actif immobilisé, les immobilisations nettes sont en augmentation de + 4,16 %, soit +14,7 M€. Les investissements de l'exercice 2020 se sont élevés à 45 M€ tandis que les sorties d'immobilisations se sont élevées à 0,87 M€.

Les dotations aux amortissements atteignent 30,83 M€.

Les investissements 2020 correspondent principalement :

- ✓ aux travaux liés au projet immobilier pour un montant de 18 M€ dont 15,6 M€ pour le nouvel hôpital, 1,6 M€ pour les laboratoires, 0,52 M€ pour la fin de la construction de la résidence ROEDERER, 2,7 M€ et 1,4 M€ pour Sébastopol ;
- ✓ aux travaux d'aménagement divers pour un montant de 7,1 M€ ;
- ✓ aux équipements pour 15,1 M€ dont 13 M€ de matériel médical, 2,1 M€ de matériel non médical ;
- ✓ aux équipements informatiques et logiciels pour 4,3 M€.

Concernant l'actif circulant, la valeur brute du stock est en forte augmentation (+3,7 M€, soit + 68 % correspondant à l'augmentation des stocks liée au COVID-19 (2,5 M€) ainsi qu'à la valorisation des dons d'équipements de protection individuelle à la valeur vénale (1,1 M€)

Les créances d'exploitation diminuent de 7,6 M€.

Elles concernent essentiellement les autres tiers payants (-11 M€) . Les créances diverses diminuent de 2 M€ et les autres créances augmentent de 2,7 M€.

Il résulte de toutes ces variations une augmentation des disponibilités au 31 décembre 2020 de 29,3 M€, portant la trésorerie active du CHU à 60,2 M€.

Cette augmentation de la trésorerie résulte principalement :

- ✓ Avance de trésorerie de 8,3 M€ pour compenser la perte des recettes de facturation
- ✓ Avances reçues en 2020 pour 2021 : parcours direct admission personnes âgées pour 3,3 M€ et aide à l'investissement pour 5,6 M€
- ✓ Trop perçu FIDES pour un montant de 7,5 M€ à rembourser en 2021
- ✓ Remboursement de TVA 1,8 M€

Pour rappel, depuis 2018, le niveau de trésorerie a subi une baisse importante de 27 M€ (-17 M€ en 2018 et -10 M€ en 2019) suite à la montée en charge des dépenses d'investissement liées aux nouvelles constructions (Odontologie et Laboratoires). Néanmoins, les investissements courants ont été entièrement couverts par la Capacité d'Autofinancement (CAF) et les dotations versées pour le financement du projet immobilier de reconstruction de l'hôpital sont conservées dans l'attente de sa réalisation.

Le contexte actuel des taux d'intérêts supprime tout intérêt à effectuer un placement de trésorerie ou à un remboursement anticipé d'emprunts. L'hypothèse d'un remboursement définitif de

certaines lignes d'emprunt a été étudiée, mais les pénalités contractuelles rendent l'opération inefficiente.

1.1.2 LES VARIATIONS DU PASSIF

Les capitaux propres augmentent de 24 M€. Ils s'établissent à 397 M€.

Le CHU a doté les provisions réglementées (selon la méthode décrite dans l'Annexe du compte financier) pour renouvellement des immobilisations à hauteur de 12,3 M€ pour l'exercice 2020.

Les provisions pour risques et charges diminuent de 0,6 M€.

Enfin, l'endettement financier diminue de 6 M€.

Un nouvel emprunt de 10 M€ a été contracté auprès de la banque postale.

La dette diminue sous l'effet du remboursement d'un emprunt obligataire de 3 M€ et du remboursement annuel des autres emprunts.

L'endettement s'établit ainsi à 71,4 M€ soit 18 % des capitaux propres.

Concernant les passifs circulants, les dettes d'exploitation augmentent de 4,2 M€ dont 4,7 M€ sur les avances reçues.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 34 M€ en augmentation de 17,4 M€ par rapport à 2019. Des avances ont été versées en 2020 pour 2021 par l'ARS pour le parcours direct des personnes (3,5 M€) ainsi que pour l'investissement (5,7 M€).

Le trop versé au titre de la garantie de financement FIDES est estimé à 7,3 M€.

Les recettes à classer sont en diminution de 1 M€ par rapport à 2019. Ces recettes concernent essentiellement des encaissements non encore émargés.

Concernant les passifs circulants, les dettes d'exploitation augmentent de 4,2 M€ dont 4,7 M€ sur les avances reçues.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 34 M€ en augmentation de 17,4 M€ par rapport à 2019. Des avances ont été versées en 2020 pour 2021 par l'ARS pour le parcours direct des personnes (3,5 M€) ainsi que pour l'investissement (5,7 M€).

Le trop versé au titre de la garantie de financement FIDES est estimé à 7,3 M€.

Les recettes à classer sont en diminution de 1 M€ par rapport à 2019. Ces recettes concernent essentiellement des encaissements non encore émargés.

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture del'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	26 422 297,53	10 509 209,24	17 233 256,63	19 698 250,14
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 052 273,19	4 351 943,87	0,00	11 404 217,06
Constructions	529 604 304,82	8 955 024,88	144 810,38	538 414 519,32
Installations techniques, matériel et outillage industriel	121 247 465,91	18 850 690,71	10 633 900,30	129 464 256,32
Autres immobilisations corporelles	49 154 202,55	3 760 635,40	585 684,27	52 329 153,68
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	19 866 154,82	24 024 116,71	11 645 081,78	32 245 189,75
Dont part investissement-partenariats public-privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	19 866 154,82	24 024 116,71	11 645 081,78	32 245 189,75
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 177 324,43	0,00	0,00	2 177 324,43
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	601,00	0,00	0,00	601,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	755 524 624,25	70 451 620,81	40 242 733,36	785 733 511,70

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	20 875 643,78	10 098 779,50	16 289 247,28	14 685 176,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 659 052,57	352 899,79	0,00	3 011 952,36
Constructions	229 416 228,99	16 426 028,38	0,00	245 842 257,37
Installations techniques, matériel et outillage industriel	89 416 850,53	13 924 880,05	10 219 489,85	93 122 240,73
Autres immobilisations corporelles	37 371 702,50	5 889 315,75	3 352 642,26	39 908 375,99
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	379 739 478,37	46 691 903,47	29 861 379,39	396 570 002,45

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	67 998 119,56	68 195 522,41	0,00	197 402,85
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	15 953 259,43	20 004 712,87	0,00	4 051 453,44
Réserve de trésorerie	27 939 658,51	27 939 658,51		0,00
Réserve de compensation	276 210,41	276 210,41		0,00
Report à nouveau :				
Repport à nouveau excédentaire	7 268 707,86	6 835 413,70	433 294,16	0,00
Report à nouveau déficitaire	-11 614 606,63	-10 202 777,54	0,00	1 411 829,09
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5 065 828,37	6 403 832,52	0,00	1 338 004,15
Subventions d'invetissement	14 041 327,55	19 185 188,99	0,00	5 143 861,44

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Provisions réglementées :				
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	246 003 201,92	258 266 630,25	0,00	12 263 428,33
- Provisions réglementées pour propre assureur				
- Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
- Autres	0,00	0,00		0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00		0,00
TOTAL	372 931 706,98	396 904 392,12	433 294,16	24 405 979,30
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNÉE	//	//		23 972 685,14

COMPTE FINANCIER 2020

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DÉPRÉCIATIONS

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Provisions pour risques et charges				
C / 151 : Provisions pour risques				
C / 1511 Provisions pour litiges	1 796 491,09	180 628,71	1 598 666,81	378 452,99
C / 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 1518 Autres provisions pour risques	929 369,24	620 724,88	608 279,82	941 814,30
C / 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
C /153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C / 1531 Personnel médical	8 953 068,27	797 896,00	159 633,00	9 591 331,27
C / 1532 Personnel non médical	1 342 333,48	357 323,81	152 631,17	1 547 026,12
C / 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C / 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
C / 158 : Autres provisions pour charges	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
TOTAL	13 521 262,08	1 956 573,40	2 519 210,80	12 958 624,68

COMPTE FINANCIER 2020

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DÉPRÉCIATIONS

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers				
C / 29 : Dépréciations des immobilisations	24 037 428,32	0,00	1 311 937,04	22 725 491,28
C / 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 49 : Dépréciations des comptes de tiers	12 863 592,10	4 779 291,13	7 465 517,25	10 177 365,98
Dépréciations des comptes financiers				
C / 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	36 901 020,42	4 779 291,13	8 777 454,29	32 902 857,26

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. REIMS ETS HOSPITALIERS

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	296 459,46	37 700,06	258 720,00	7 174,68	510 304,72
C/ 13121 - Subv equipt – Ecoles et Inst Form Prof	16 947 591,88	5 896 566,63	0,00	608 247,07	10 442 778,18
C/ 13128 - Autres	236 506,00	0,00	0,00	35 074,93	201 431,07
C/ 1313 - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	102 362,06	49 727,38	0,00	20 472,40	32 162,28
C/ 13181 - Versts lib-exonération taxe apprentissag	400 286,89	300 142,91	48 962,58	29 960,45	119 146,11
C/ 13182 - FMESPP	729 254,35	241 559,52	84 332,88	117 181,10	454 846,61
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	1 085 685,02	253 680,44	175 153,80	136 651,35	870 507,03
C/ 13187 - MIGAC	612 935,00	25 956,14	5 647 403,39	146 054,63	6 088 327,62
C/ 13188 - Autres subventions	538 225,00	102 645,03	83 785,16	53 679,76	465 685,37
TOTAL	20 949 305,66	6 907 978,11	6 298 357,81	1 154 496,37	19 185 188,99

COMPTE FINANCIER 2020

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	État	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	6 113 782,73	79 795 653,63	9 681,90	3 771 608,72	11 331 979,39	823 318,30
Contentieux	2 773 458,94	308,49	0,00	0,00	300 417,97	337 920,01
Total	8 887 241,67	79 795 962,12	9 681,90	3 771 608,72	11 632 397,36	1 161 238,31

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DÉCEMBRE, SUR HOSPITALISÉS ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro	**De** 20,00 Euro **à** 100,00 Euro [1]	**De** 100,00 Euro [2] **à** 1 000,00 Euro	**Plus de** 1 000,00 Euro	**Total**
	Montant / **Nombre de titres**	**Montant** / **Nombre de titres**	**Montant** / **Nombre de titres**	**Montant** / **Nombre de titres**	**Montant** / **Nombre de titres**
Amiable	144 794,05 / 12236	322 066,79 / 8159	785 499,12 / 2669	4 861 422,77 / 1655	6 113 782,73 / 24719
Contentieux	40 677,80 / 3510	123 451,77 / 2847	416 947,79 / 1441	2 192 381,58 / 357	2 773 458,94 / 8155
Total	185 471,85 / 15746	445 518,56 / 11006	1 202 446,91 / 4110	7 053 804,35 / 2012	8 887 241,67 / 32874

[1] hors pièces de recouvrement égales à 100

[2] y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Etat BI8
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020
ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Indiquer le montant global

COMPTES	Balance de sortie N-1	Exercice N		Balance de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/163 Emprunts obligataires in fine	**3 000 000,00 €**	**3 000 000,00 €**		
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €		
C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital				
C/1638 Autres emprunts obligataires				
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	**74 319 025,27 €**	**12 921 377,52 €**	**10 000 000,00 €**	**71 397 647,75 €**
C/ 1641 Emprunts en euros	56 615 784,39 €	9 586 175,00 €	10 000 000,00 €	57 029 609,39 €
C/ 1643 Emprunts en devises				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	17 703 240,88 €	3 335 202,52 €	0,00 €	14 368 038,36 €
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières				
C/ 1673 Prêts de l'Etat				
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP				
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé				
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie				
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières				
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)				
TOTAL	**77 319 025,27 €**	**15 921 377,52 €**	**10 000 000,00 €**	**71 397 647,75 €**
Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (3)		3000000		
(3) ce montant est calculé à partir de la formule suivante: (D1631 - C1632) + D1632				

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL	**71 397 647,75 €**
SFIL	34 886 111,48 €
BANQUE POSTALE	0,00 €
SG	671 275,07 €
CE	666 665,92 €
ARKEA	6 611 112,06 €
CACIB	14 368 038,36 €
Crédit Foncier	14 194 444,86 €

RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation
Em. Oblig-3M	EMISSION OBLIGATAIRE	0.0 ans	F

PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris emprunts in fine)

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
N	15 921 377,52 €	71 397 647,75 €
N + 1	13 321 375,72 €	68 076 272,03 €
N + 2	12 615 820,35 €	55 460 451,68 €
N + 3	9 995 238,70 €	45 465 212,98 €
N + 4	6 670 764,36 €	38 794 448,62 €
N + 5	4 133 332,76 €	34 661 115,86 €
N + 6	2 800 003,24 €	31 861 112,62 €
N + 7	2 133 333,24 €	29 727 779,38 €
N + 8	2 133 333,24 €	27 594 446,14 €
N + 9	2 133 333,24 €	25 461 112,90 €
N + 10	2 133 333,24 €	23 327 779,66 €
N + 11	2 133 333,24 €	21 194 446,42 €
N + 12	2 133 333,24 €	19 061 113,18 €
N + 13	2 133 333,24 €	16 927 779,94 €
N + 14	2 133 333,24 €	14 794 446,70 €
N + 15	2 133 333,24 €	12 661 113,46 €
N + 16	2 133 333,24 €	10 527 780,22 €
N + 17	2 133 333,24 €	8 394 446,98 €
N + 18	2 133 333,24 €	6 261 113,74 €
N + 19	1 383 333,24 €	4 877 780,50 €
N + 20	1 077 780,50 €	3 800 000,00 €
N + 21	800 000,00 €	3 000 000,00 €
N + 22	800 000,00 €	2 200 000,00 €
N + 23	800 000,00 €	1 400 000,00 €
N + 24	800 000,00 €	600 000,00 €
N + 25	500 000,00 €	100 000,00 €
N + 26	100 000,00 €	0,00 €

*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Caractéristiques générales (1)

Indiquer le détail par contrat

	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT												
Référence emprunt	**Numéro de contrat**	**Etablissement de crédit**	**Date de signature du contrat**	**Date de consolidation du prêt**	**Date d'échéance du prêt**	**Montant nominal contractuel**	**Type de taux (F, V ou C)**	**Formule de calcul du taux d'intérêt initial**	**Taux d'intérêt initial**	**Taux actuariel initial**	**Devise**	**Modalités de remboursement du capital**	**Périodicité de remboursement du capital**
				1			2	3	4			5	6
C/163 Emprunts obligataires						**3 000 000,00€**							
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine						3 000 000,00€							
Em. Oblig-3M	Em. Oblig-3M	EMISSION OBLIGATAIRE	29/04/2010	29/04/2010	29/04/2020	3 000 000,00€	F	Taux fixe à 3.625 %	3,62%	3,62%	EUR	F	
C/1638 Autres emprunts obligataires													
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit						**219 305 555,56€**							
C/ 1641 Emprunts en euros						169 305 555,56€							
10ME	05N04181	CAISSE D'EPARGNE	29/04/2005	29/04/2005	11/12/2021	10 000 000,00€	V	(T4M(Postfixé)-Floor -0.05 sur T4M(Postfixé)) + 0.05	2,12%	2,18%	EUR	AC	M
16951-TIRAGE 1	TIRAGE 1 sur SG 5000 000 EUROS	SOCIETE GENERALE	12/03/2007	12/03/2007	12/12/2022	3 000 000,00€	V	(TAG 3M(Postfixé)-Floor -0.0175 sur TAG 3M(Postfixé)) + 0.0175	3,88%	3,94%	EUR	AC	T
16951-TIRAGE 2	Reste à mobiliser sur SG 5000 000 EUROS	SOCIETE GENERALE	31/12/2007	02/07/2007	02/01/2023	2 000 000,00€	V	(TAG 3M(Postfixé)-Floor -0.0175 sur TAG 3M(Postfixé)) + 0.0175	4,12%	4,19%	EUR	AC	T
CE 5M Conso	2005 12 223 S	CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/12/2007	01/07/2007	01/07/2022	5 000 000,00€	V	(TAG 1M(Postfixé)-Floor -0.0299 sur TAG 1M(Postfixé)) + 0.0299	4,08%	4,16%	EUR	AC	M
MIN244143EUR	MIN244143EUR	SFIL CAFFIL	28/11/2006	28/11/2006	01/01/2023	34 805 555,56€	V	EONIA(Postfixé)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	3,69%	3,81%	EUR	AC	M
8374858A-Consolidation	4004431P	CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2025	20 000 000,00€	F	Taux fixe à 3.8975 %	3,90%	4,03%	EUR	AC	M
MIN260320EUR-conso	MIN260320EUR	SFIL CAFFIL	01/12/2008	28/11/2008	01/12/2023	5 000 000,00€	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%	EUR	AC	M
8374857Z	8374857Z	CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/12/2008	31/12/2008	30/12/2023	35 000 000,00€	F	Taux fixe à 3.824 %	3,82%	3,95%	EUR	AC	M
MIN260321- consolidation	MIN260321	SFIL CAFFIL	18/06/2008	30/06/2009	01/07/2024	4 500 000,00€	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%	EUR	AC	M
BCME-10M	0421027043101	ARKEA	18/09/2010	30/10/2010	30/10/2040	10 000 000,00€	F	Taux fixe à 3.09 %	3,09%	3,13%	EUR	AC	M
2019-01	MON527164EUR Ex MON524657EUR	SFIL CAFFIL	24/01/2019	18/02/2019	01/03/2039	10 000 000,00€	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%	EUR	AC	T
2019-02	MON527162EUR Ex MON524654EUR	SFIL CAFFIL	24/01/2019	19/02/2019	01/03/2039	10 000 000,00€	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%	EUR	AC	T
2020-03	MON533223EUR ex MON531246	SFIL CAFFIL	16/01/2020	15/01/2020	01/03/2045	10 000 000,00€	F	Taux fixe à 1.16 %	1,16%	1,18%	EUR	AC	T
2020-04-Consolidation	MIN531247EUR	BANQUE POSTALE	18/01/2020	11/01/2021	01/02/2046	10 000 000,00€	F	Taux fixe à 1.24 %	1,24%	1,26%	EUR	AC	T
C/ 1643 Emprunts en devises													
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie						50 000 000,00€							
Convention du 24/11/2008-T4M	LT-Convention du 24/11/2008 - T4M+0.2	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/08/2008	10/08/2008	30/09/2024	0,00 €	V	(T4M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur T4M(Postfixé)	4,50%	4,66%	EUR		
Tirage 01-Convention 24/11/2008	Convention du 24/11/2008	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	24/11/2008	10/08/2009	10/08/2024	10 000 000,00€	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	0,55%	0,56%	EUR	AC	M
Tirage 02-Convention 24/11/2008	Convention du 24/11/2008	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	24/11/2008	12/10/2009	12/09/2024	5 000 000,00€	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	0,57%	0,57%	EUR	AC	M
conv-2006 Tirage conso fixe	conv-2006 Tirage conso fixe	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/12/2006	31/12/2009	31/12/2024	25 000 000,00€	F	Taux fixe à 3.84 %	3,84%	3,97%	EUR	AC	M
conv-2006 - emp 2011 - 10 ME	conv-2006	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/12/2006	31/12/2011	31/12/2026	10 000 000,00€	F	Taux fixe à 3.93 %	3,93%	4,06%	EUR	AC	M
2020-04-Tirage EONIA	MIN531247EUR	BANQUE POSTALE	16/01/2020	21/02/2020	11/01/2021	0,00 €	V	(EONIA(Postfixé) + 0.96)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,96%	0,98%	EUR		
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières													
C/ 1673 Prêts de l'Etat													
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP													
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé													
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux													
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie													
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières													
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)													
TOTAL						**222 305 555,56€**							

1: date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2: F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

3: indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt à l'origine du contrat (ex. Euribor 3 mois)

4: pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5: *in fine* (F), progressif (P), amortissements constants (AC), dégressif (D), variable (V)

6: annuelle (A), trimestriel (T), mensuel (M), semestriel (S)

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Caractéristiques générales (2)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler) avant couverture		SI RISQUE >= 2A		
	Niveau de risque de l'indice (chiffre)	Niveau de risque de la structure (lettre)	Date de passage en phase structurée 7	Date d'échéance de la phase structurée 8	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée 9
C/163 Emprunts obligataires					
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine					
Em. Oblig-3M	1	A			
C/1638 Autres emprunts obligataires					
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit					
C/ 1641 Emprunts en euros					
10ME	1	A			
16951-TIRAGE 1	1	A			
16951-TIRAGE 2	1	A			
CE 5M Conso	1	A			
MIN244143EUR	1	A			
8374858A-Consolidation	1	A			
MIN260320EUR-conso	1	A			
8374857Z	1	A			
MIN260321- consolidation	1	A			
BCME-10M	1	A			
2019-01	1	A			
2019-02	1	A			
2020-03	1	A			
2020-04-Consolidation	1	A			
C/ 1643 Emprunts en devises					
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					
Convention du 24/11/2008-T4M	1	A			
Tirage 01-Convention 24/11/2008	1	A			
Tirage 02-Convention 24/11/2008	1	A			
conv-2006 Tirage conso fixe	1	A			
conv-2006 - emp 2011 - 10 ME	1	A			
2020-04-Tirage EONIA	1	A			
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières					
C/ 1673 Prêts de l'Etat					
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP					
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé					
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux					
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie					
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières					
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)					
TOTAL					

7: date du première échéance payée sur la phase structurée
8: date de la dernière échéance payée sur la phase structurée
9: indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales (3)

Indiquer le détail par contrat

	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
Référence emprunt	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
	Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt	10	11	12		13		13		
C/163 Emprunts obligataires	**3 000 000,00€**	**108 750,00€**									**3 000 000,00€**
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	3 000 000,00€	108 750,00€									3 000 000,00€
Em. Oblig-3M	3 000 000,00€	108 750,00€	F	Taux fixe à 3.625 %	3,63%	3,62%			N		3 000 000,00€
C/1638 Autres emprunts obligataires											
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	**12 921 377,52€**	**2 072 344,03€**						**13 572 715,99€**		**71 397 647,75€**	**74 319 025,27€**
C/ 1641 Emprunts en euros	9 586 175,00€	1 602 689,34€						12 419 822,94€		57 029 609,39€	56 615 784,39€
10ME	666 666,72€	0,00 €	V	Euribor 1M + 0.03-Floor -0.03 sur Euribor 1M	0,00%	0,00%		0,00 €	N	666 665,92€	1 333 332,64€
16951-TIRAGE 1	190 476,20€	16 724,16€	F	Taux fixe à 3.29 %	3,29%	3,38%		13 182,53€	N	380 952,25€	571 428,45€
16951-TIRAGE 2	129 032,24€	12 408,26€	F	Taux fixe à 3.29 %	3,29%	3,38%		11 430,03€	N	290 322,82€	419 355,06€
CE 5M Conso	333 333,36€	24 703,39€	F	Taux fixe à 3.43 %	3,43%	3,54%		16 309,41€	N	527 777,42€	861 110,78€
MIN244143EUR	2 333 333,28€	236 338,34€	F	Taux fixe à 3.795 %	3,80%	3,92%		217 334,84€	N	4 861 111,80€	7 194 445,08€
8374858A-Consolidation	1 333 333,32€	292 721,50€	F	Taux fixe à 3.8975 %	3,90%	4,03%		2 460 103,40€	N	6 666 666,80€	8 000 000,12€
MIN260320EUR-conso	333 333,36€	56 654,56€	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%		80 792,97€	N	999 999,68€	1 333 333,04€
8374857Z	2 333 333,28€	321 174,73€	F	Taux fixe à 3.824 %	3,82%	3,95%		499 349,85€	N	7 000 000,64€	9 333 333,92€
MIN260321- consolidation	300 000,00€	59 386,77€	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%		104 409,34€	N	1 075 000,00€	1 375 000,00€
BCME-10M	333 333,24€	209 862,53€	F	Taux fixe à 3.09 %	3,09%	3,13%		2 161 208,18€	N	6 611 112,06€	6 944 445,30€
2019-01	500 000,00€	141 043,44€	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%		1 657 701,18€	N	9 125 000,00€	9 625 000,00€
2019-02	500 000,00€	141 043,44€	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%		1 657 701,18€	N	9 125 000,00€	9 625 000,00€
2020-03	300 000,00€	90 628,22€	F	Taux fixe à 1.16 %	1,16%	1,18%		1 671 978,87€	N	9 700 000,00€	
2020-04-Consolidation					0,00%	0,00%		1 868 321,16€	N		
C/ 1643 Emprunts en devises											
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	3 335 202,52€	469 654,69€						1 152 893,05€		14 368 038,36€	17 703 240,88€
Convention du 24/11/2008-T4M	0,00 €	0,00 €	V	(T4M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur T4M(Postfixé)	0,00%	0,00%			N	0,00 €	0,00 €
Tirage 01-Convention 24/11/2008	666 672,00€	0,00 €	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	0,00%	0,00%		0,00 €	N	2 444 395,00€	3 111 067,00€
Tirage 02-Convention 24/11/2008	335 195,52€	0,00 €	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	0,00%	0,00%		0,00 €	N	1 256 983,36€	1 592 178,88€
conv-2006 Tirage conso fixe	1 666 668,00€	295 436,81€	F	Taux fixe à 3.84 %	3,84%	3,97%		603 710,14€	N	6 666 660,00€	8 333 328,00€
conv-2006 - emp 2011 - 10 ME	666 667,00€	174 217,88€	F	Taux fixe à 3.93 %	3,93%	4,06%		549 182,91€	N	4 000 000,00€	4 666 667,00€
2020-04-Tirage EONIA	0,00 €	0,00 €	V	(EONIA(Postfixé) + 0.96)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,96%	0,98%			N	0,00 €	
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières											
C/ 1673 Prêts de l'Etat											
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP											
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé											
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux											
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie											
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières											
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)											
TOTAL	**15 921 377,52€**	**2 181 094,03€**						**13 572 715,99€**		**71 397 647,75€**	**77 319 025,27€**

10: pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

11: pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

12: pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

13: si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de completer les tableaux sur les opérations de couverture

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture (1)

Emprunt couvert				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) 1	Capital restant dû au 31/12/2020	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture) 2	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	Numéro du contrat	Type de couverture 3	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2020	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total)											
Total	0,00 €							0,00 €			

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lors celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3: indiquer s'il s'agit d'un *swap,* d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*)

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERMI
Détail des opérations de couverture (2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu						
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	Niveau de l'option (en taux)	Prime (en taux)	
										reçues	payées
1	2	3	4		2	3	4				
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total)											
Total				**0,00 €**				**0,00 €**			

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2: F: fixe; V: variable; C: complexe

3: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année N

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat d'emprunt renégocié	Date du refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé/renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à date de refinancement (5)		Profil d'amortissement (6)	
									Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié						
							Contrat initial	Contrat refinancé/renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (charte "Gissler")	Contrat initial	Contrat refinancé (7)	Contrat initial	Contrat refinancé/renégocié
Total (7)																		

1: inscrire la durée résiduelle au 31/12/N

2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation

3: Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

4: Indiquer la formule entière du calcul du taux ; si taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée

5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et refinancé peuvent donc être différents

6: Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable

7: Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu'il y a avenant au contrat).

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- capital	13 321 375,72 €	12 615 820,35 €	9 995 238,70 €	6 670 764,36 €	4 133 332,76 €	34 661 115,86 €	81 397 647,75 €
- intérêts	1 786 984,54 €	1 400 678,60 €	1 035 674,04 €	786 779,49 €	632 931,92 €	4 415 371,64 €	10 058 420,23 €
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- capital							
- intérêts							
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- capital							
- intérêts							
Emprunts "hors charte Gissler" (6F)							
- capital							
- intérêts							
TOTAL TOUTES CATEGORIES							
- capital	**13 321 375,72 €**	**12 615 820,35 €**	**9 995 238,70 €**	**6 670 764,36 €**	**4 133 332,76 €**	**34 661 115,86 €**	**81 397 647,75 €**
- intérêts	**1 786 984,54 €**	**1 400 678,60 €**	**1 035 674,04 €**	**786 779,49 €**	**632 931,92 €**	**4 415 371,64 €**	**10 058 420,23 €**

Etats de crédits de trésorerie

Indiquer le détail par contrat

	Numéro du contrat	Date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	Durée du contrat (en mois)	Index disponibles au 31/12/N 1	Montant max. autorisé au 31/12/N	Encours moyen en N 2	Montant des intérêts remboursés en N 3	Encours restant dû au 31/12/N
C/519 crédits de trésorerie								
C/51931 lignes de crédits de tresorerie								
C/51932 lignes de crédits de tresorerie liée à un emprunt								

1: préciser le(s) index (ex:Eonia, Euribor 1 mois, etc.)

2: encours tirés * nombre des jours de tirage/365

3: y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

Etat BI9
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écar entre ces indices (2)	Ecarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dor l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecarts d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	71 397 648,00€					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Etat BI10
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE 2020

Informations administratives et financières	**NOMS DES ORGANISMES**	
	GIE ERIC	GCS UNIHA
* Informations relatives à l'organisme (à partir du dernier exercice connu à préciser)		
FORME JURIDIQUE	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ERIC	GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE A GESTION PUBLIQUE
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	1, rue du Général KOENING BP 171 51056 REIMS Cedex	9, rue des Tuilliers 69003 LYON
NATURE D'ACTIVITÉ	Exploitation d'un TEPSCAN et d'un robot chirurgical	Administration Publique (Tutelle) des activités économiques
CAPITAL SOCIAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 200,00 €	67,00 €
CAPITAL SOCIAL A LA FIN DE L'EXERCICE	1 200,00 €	67,00 €
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	1 200,00 €	
CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL SOCIAL		
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'ORGANISME	1 750 647,00 €	- €
CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	1 116 195,00 €	82 504 016,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AFFECTATION	0,00 €	1 095 746,00 €
* Information relatives à la participation de l'EPS au 31 décembre du dernier exercice clos		
MONTANT DU CAPITAL DÉTENU PAR L'EPS :		
- AU DÉBUT DE L'EXERCICE	600,00 €	1,00 €
- A LA FIN DE L'EXERCICE	600,00 €	1,00 €
QUOTE-PART DE L'EPS :		
- AU DÉBUT DE L'EXERCICE	50,00%	1,49%
- A LA FIN DE L'EXERCICE	50,00%	1,49%

L'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

Etat BI11
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

CRPP

		Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Nature des stocks et des en-cours	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	**Matières premières et fournitures**						
C/32	**Autres approvisionnements**	**5 363 508,19 €**	**9 027 544,91 €**				
	dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	2 718 876,49 €	3 279 261,38 €				
C/33	**En-cours de production de biens**						
C/35	**Stocks de produits**						
C/37	**Stocks de marchandises**						
C/38	**Autres stocks**						
TOTAL		**5 363 508,19 €**	**9 027 544,91 €**				

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

Etat BI12
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

		Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	**Obligations**						
C/507	**Bons du Trésor**						
C/508	**Autres valeurs mobilières et créances assimilées**						
TOTAL							

Le CHU de Reims ne dispose pas de valeurs mobilères de placement

3.3 Note relative au compte de résultat

Eléments significatifs explicitant les comptes

Cette annexe ne se substitue pas au rapport financier et n'apporte de précisions que sur les éléments ayant eu un impact important sur les comptes. Cet état est présenté tous budgets confondus.

1) Résultat d'exploitation Courant

Le résultat d'exploitation est en excédent de 23,3 M€ (+ 0,3 M€ par rapport à 2019), cela s'explique par la combinaison de la hausse des produits d'exploitation de 40,9 M€ et de l'augmentation des dépenses d'exploitation de 40,6 M€.

Les variations, majeures, doivent être étudiées en tenant compte de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Sur les produits d'exploitation, une importante hausse est constatée sur les produits de l'activité hospitalière en augmentation de 45 M€ suite principalement à la notification de crédits exceptionnels venant compenser les surcoûts engendrés par la crise sanitaire liés au COVID-19 pour un montant de 37,3 M€ sur le budget principal (financement SEGUR inclus).

La production vendue d'un montant de 17,6 M€ baisse de 3 M€ par rapport à 2019 suite principalement à la chute des recettes provenant des majorations chambres particulières en diminution de 2 M€. Des pertes sont également enregistrées sur la vente de repas à hauteur de 0,45 M€ suite à la crise sanitaire du COVID-19.

Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions sont en diminution de 1,6 M€ principalement sur les créances irrécouvrables. En 2019, des reprises ont été effectuées pour couvrir des annulations de titres sur les exercices 2010 à 2015 et également des annulations de titres SMUR.

Concernant les charges d'exploitation, Les dépenses de personnel (charges fiscales assises sur rémunération comprises) augmentent, tous budgets confondus de 30,8 M€ en lien également avec les surcouts induis par la crise sanitaire du COVID-19.

Une hausse importante de 11,2 M€ est également constatée sur les achats d'autres approvisionnement suite à l'augmentation des achats stockés pour faire face aux besoins d'approvisionnement liés au COVID-19

Les provisions pour risques et charges diminuent de 2,3 M€ suite à la reprise sur provision litige T2A d'un montant de 1,3 M€ devenue sans objet du fait de l'application de la garantie de financement sur 2020.

Les provisions CET PM sont également en baisse de 0,7 M€

Les dotations aux amortissements augmentent de 3 M€

2) Résultat financier

Le résultat financier est en déficit de 2,3 M€ suite à la diminution des charges financières en lien avec le remboursement des emprunts.

La deuxième tranche de l'emprunt obligataire d'un montant de 3 M€ a été remboursée en 2020 et l'établissement a contracté un emprunt de 10 M€.

3) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel en déficit de 14,6 M€.

Les recettes exceptionnelles diminuent de 6,5 M€ par rapport à 2019.

Des opérations exceptionnelles avaient été comptabilisées en 2019 suite à une régularisation de TVA (3.9 M€) et au règlement du litige de l'AMH2 pour 3.9 M€.

En regard, les charges exceptionnelles diminuent de 6,8 M€ en lien avec la comptabilisation de la régularisation TVA pour 3,2 M€ (solde net de cette régularisation : 650 000 €) ainsi que les annulations des factures de SMUR secondaires et de caisse d'assurance maladie pour 5,2 M€ (annulation compensée à 100% par une reprise de provision).

4) Opérations réciproques entre comptes de résultat :

Le compte 7087 « Remboursement de frais par les CRPA » du compte de résultat principal enregistre les remboursements de frais par les comptes de résultats annexes. Dans la comptabilité annexe, le compte de classe 6 approprié ou le compte 6286 « Participation aux charges communes » est débité par le crédit du compte de liaison. Le montant du compte 7087 du CRPP s'élève à 9 M€ en 2020.

COMPTE FINANCIER 2020

ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

RUBRIQUES	Montant exercice N
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	848 709,53
Dont 6521: Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
Dont 6522: Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	568 462,04
Dont 6523: Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	280 247,49
Dont 6528: Autres contributions à des structures de coopération	0,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	796 015,99
C/ 657 Subventions	459 364,40
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	16 752,00
Dont 6578: Autres subventions	442 612,40
TOTAL	2 104 089,92

COMPTE FINANCIER 2020

DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE N	MONTANT EXERCICE N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	414 843 385,04	369 556 964,40
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	30 612 297,41	30 017 319,27
7313 Participations au titre des détenus	91 366,63	112 956,91
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	445 547 049,08	399 687 240,58
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	13 926 524,56	14 965 735,71
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	1 718 484,00	2 055 180,13
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	3 672 922,71	5 637 221,60
7327 Forfait journalier	6 651 045,00	7 236 775,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	25 968 976,27	29 894 912,44
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	3 927 428,57	3 929 811,24
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	2 881 802,66	2 425 289,38
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	478 325 256,58	435 937 253,64
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	16 583 035,78	16 014 213,38
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	180 191,27	97 919,01
TOTAL	495 088 483,63	452 049 386,03

COMPTE FINANCIER 2020

DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL Annexe G

	MONTANT EXERCICE N	MONTANT EXERCICE N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	0,00	0,00
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	0,00	0,00
7313 Participations au titre des détenus	0,00	0,00
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7327 Forfait journalier	0,00	0,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	0,00	0,00
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,00	0,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0,00	0,00
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	0,00	0,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

3.4 Autres informations

Etat AI1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
BANQUE POSTALE CREDITS ENTREPRISES	Crédit bail matériel bio médical	20/03/2017	36 mois	16 499,77 €	428 427,39 €	- €				8 617,44 €
Total				16 499,77 €	428 427,39 €	- €	- €	- €	- €	8 617,44 €

Etat AI2
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires relatifs à la mission de commissariat aux comptes de la société KPMG au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élèvent à :

- Certification des comptes		83 279 €	HT
- Services autres que la certification des comptes		53 670 €	HT
		136 949 €	HT
	soit	**164 339 €**	**TTC**

Etat AI3
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2020

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS TOUS BUDGETS CONFONDUS

		ETP moyens rémunérés 31/12/2020
Personnel médical	PH temps plein et temps partiel	231,52
	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	56,97
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	24,88
	Praticiens contractuels en CDI	0,12
	Sous-total Permanents	**313,49**
	Praticiens contractuels en CDD	45,55
	Assistants et assistants associés	77,56
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	39,03
	Autres praticiens à recrutement contractuel	11,07
	Attachés et attachés associés en CDD	21,00
	Sous-total – Non permanents	**194,21**
	Internes	584,51
	Etudiants	1049,22
	Sous-total Internes et étudiants	**1633,73**
	Total Personnel médical	**2141,43**
Personnel non médical-Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	510,07
	Personnels des services de soins	3080,01
	Personnels éducatifs et sociaux	28,62
	Personnels médico-techniques	271,95
	Personnels techniques et ouvriers	473,59
	Sous-total	**4364,24**
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	45,29
	Personnels des services de soins	219,86
	Personnels éducatifs et sociaux	8,03
	Personnels médico-techniques	30,04
	Personnels techniques et ouvriers	87,42
	Sous-total	**390,64**
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	CDD	673,22
	Contrats soumis à disposition particulière	0,41
	Apprentis	6,92
	Sous-total	680,55
	Total Personnel non médical	**5435,43**
	TOTAL Personnel médical + Personnel non médical	7576,86

Totaux

	ETP moyens rémunérés au 31/12/2020
Personnel médical	2141,43
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	4364,24
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	390,64
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	680,55
Total	7576,86

Éléments significatifs Post - clôture

EPRD 2021

Dans un courrier daté du 12 mai 2021, l'ARS Grand Est informe le CHU de Reims de sa décision de ne pas valider l'EPRD 2021 initial et demande la réalisation d'un EPRD 2021 correctif pour intégrer :

« les hypothèses stabilisées de la campagne budgétaire (réévaluation des recettes notamment, estimation des recettes au regard des évolutions tarifaires liées au Ségur, Clôture 2020 finalisée) et aux hypothèses qui seront prises sur la trajectoire financière liée au projet Nouvel Hôpital ».

Un EPRD 2021 correctif a été présenté aux instances du mois de Juin 2021, et approuvé par l'ARS Grand Est en juillet 2021.

Cet EPRD correctif prend compte de l'application de la garantie de financement sur tout l'exercice 2021, conformément à la validation nationale de ce principe le 10 juin 2021. Le résultat financier du CHU de Reims est à ce stade fortement dégradé en raison de :

- Dépenses nouvelles inscrites à l'EPRD 2020 puis 2021 avec les effets dits « année pleine », dont les recettes ne sont incluses ni dans la garantie de financement 2020 ni dans celle de 2021 et qui représentent une perte de recettes de 7M€ à l'EPRD 2021 correctif ;
- Dépenses du Ségur de la Santé qui à ce jour ne sont pas compensées à 100% par le national et donc pour lesquelles il manque une compensation de recettes de 6,4M€.

Ces deux effets minorent le résultat et la marge brute hors aide de 13.1 M€.

Comme en 2020, le CHU de Reims demande l'application du principe de neutralité budgétaire en 2021 de sorte que le COVID n'impacte pas la trajectoire financière et que la capacité d'investissement du CHU reste indemne.

Maintien du mécanisme de garantie de financement

Les pouvoirs publics ont décidé de maintenir le mécanisme de la garantie de financement pour tous les établissements publics de santé au titre de l'année 2021.

L'analyse de l'activité à fin Mars 2021 (vs. Mars 2019) montre que l'activité 2021 reste globalement en deçà du niveau d'activité de 2019 ce qui ne permet pas de sortir à ce jour du mécanisme de garantie de financement :

- 8,3 % de séjours d'hospitalisation complète MCO / - 12,4% en SSR / + 23,8% en psychiatrie
- + 18,7 % de séjours de médecine ambulatoire en lien avec la reprise de l'activité et l'application de la nouvelle circulaire frontière parue à l'été 2020
- + 11,7% de séjours de chirurgie ambulatoire
- + 11,2% des séances
- 14,1% pour les consultations externes

L'EPRD 2021 correctif prend en compte ces perspectives d'activité en appliquant :

- Pour le titre 1 : la garantie de financement sur tout l'exercice 2021 pour les recettes d'activité
- Pour le titre 2 :
    - Le maintien de l'activité constatée à fin Avril 2021 jusque fin août
    - Une amélioration progressive de l'activité à compter de septembre jusque fin décembre (retrouver la moitié de l'activité empêchée par le COVID-19 par rapport au 3ème quadrimestre 2019)

Par ailleurs l'EPRD 2021 correctif intègre des hypothèses de surcouts COVID projetés d'ici la fin de l'année 2021 et compensés en intégralité en 2021 pour 7,9 M€.

Information sur les aspects environnementaux

La politique de développement durable est articulée autour de 3 piliers que sont l'environnement, le social sociétal et l'économique. Ces piliers sont notamment développés à travers les objectifs du manuel de certification V2010 et déclinés par secteurs.

Plusieurs objectifs ci-après, contribuent à la politique de développement durable en ce qui concerne la direction du patrimoine, des achats et de la logistique

Concernant la direction des achats, les actions suivantes contribuent de façon directe au développement durable au sein de l'établissement :

- Achats éco-responsables : Le CHU s'engage à limiter son empreinte écologique en réduisant les impacts environnementaux sur les fournitures, travaux ou prestations achetées. Il sensibilise les fournisseurs sur leur responsabilité, les incite à intégrer les principes de développement durable et à mettre en œuvre leur capacité d'innovation dans cet objectif.

  A cet effet, le CHU a introduit, à concurrence d'au moins 5% du budget « produits alimentaires », des produits issus de l'agriculture biologique et produits par des producteurs locaux et régionaux.

  Au-delà le CHU intègre dans ses différents marchés en critère de choix, le respect de l'environnement et l'existence d'une politique de développement durable, le coût global d'utilisation, tout au long du cycle de vie des produits ou prestations proposées par les candidats.

  Le CHU a également mis en place un système de mise à disposition d'équipements mobiliers non utilisés en interne. Cette démarche permet de repenser le besoin en maximisant la durée de vie du mobilier existant et ainsi limiter l'achat de matériel neuf. Ce processus associé à l'utilisation d'une plateforme internet de revente de matériel pour l'externe limite la production de déchets.

  Une démarche propre à la dématérialisation de certaines commandes ainsi que des factures permet de limiter notre impact sur l'environnement en diminuant nos consommations de papier ainsi que les transports associés.

Pour la direction de la logistique, plusieurs actions ont été entreprises pour réduire l'impact environnemental de cette fonction support

- Gestion des déchets : La démarche de gestion des déchets et de limitation de son impact environnemental est pleinement intégrée au fonctionnement du CHU de Reims. Le CHU est à l'origine de 12 filières de traitement de déchets.

  Concernant les déchets principaux, il y a 2 circuits de traitement: les déchets ménagers et assimilés (OM: ordures ménagères avec plus de 2500t/an) et les DASRI (Déchets d'activité de soins à risque infectieux avec 482 tonnes produites en 2019). Afin de maîtriser au mieux l'impact de l'élimination des déchets, la direction du CHU de Reims a mis en place en lien étroit avec le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), un protocole DASRI innovant qui tout en assurant la collecte de tous les déchets infectieux et définis comme dans des collecteurs sécurisés ou fûts jaunes, permet d'en maîtriser l'importance et d'assurer un tri optimal entre les DASRI et les OM. Ce dispositif novateur, a permis de réduire drastiquement les considérés déchets dangereux (-50% de

déchets infectieux sur la première année) dont l'élimination comporte un coût environnemental important et croissant au fil des ans.

Le CHU de Reims a également mis en place une filière biodéchets issue de la valorisation des déchets de restauration. Un dispositif de tri sélectif a été mis en œuvre au sein des selfs afin que chaque client soit un acteur de la gestion des déchets. Cette démarche s'intègre dans la volonté de faire évoluer nos pratiques en faveur de la limitation de notre impact sur l'environnement et faire de nos agents des acteurs du développement durable

- Gestion des véhicules et du carburant : Le CHU développe une politique d'atténuation de sa consommation de carburant à travers la formation de ses chauffeurs à l'éco conduite et l'achat de véhicules électriques (3 véhicules électriques disponibles au CHU). Afin de réduire l'impact des déplacements domicile travail de ses agents le CHU a mis en place une plateforme de covoiturage destiné à favoriser l'optimisation de leurs trajets.

- Démarches de certification des normes ISO 9001, 14001 et 22000 dans les secteurs de production (blanchisserie et restauration). Les secteurs de production et logistique (quai magasin ont à nouveau obtenu en 2017 le renouvellement de leurs certifications ISO 9001 et 22000. L*a Blanchisserie a intégré, les nouvelles versions 2015 des normes ISO 9001 et 14001 et l'application de la nouvelle norme 2016 RABC EN14065 en 2017.* L'ISO 14001 V2004 spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de développer et de mettre en œuvre une politique et des objectifs, qui prennent en compte les exigences légales et les autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit et les informations relatives aux aspects environnementaux significatifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme a identifié comme étant ceux qu'il a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence. Les exigences de la norme impliquent l'intégration d'une veille réglementaire, la gestion des impacts environnementaux, les analyses environnementales, l'approche cycle de vie et l'obtention de la certification matérialise l'engagement du CHU en faveur de l'environnement.

Parmi les actions mises en œuvre par la direction des services techniques, on peut citer :

- Gestion des consommations en énergie : Nous effectuons le suivi des consommations au travers d'un outil de pilotage et de régulation des installations de traitement d'air et de chauffage de l'ensemble des bâtiments. Par ailleurs, les bâtiments du site principal, représentant 2/3 de notre surface bâtie, sont reliés au réseau de chauffage urbain alimenté à plus de 50% par énergie renouvelable (biomasse).

En outre, plusieurs opérations sont d'ores et déjà engagées pour limiter nos consommations en énergie et notamment :

- des compteurs communicants sont installés de façon à suivre de manière plus fine les consommations.
- des éclairages LED remplacent progressivement les sources lumineuses traditionnelles.
- des systèmes de variations de vitesse sont mis en œuvre sur les pompes de circulation.
- les systèmes de régulation de chauffage sont modernisés.

Enfin, le CHU a entamé les démarches en vue d'obtenir, à terme, une certification ISO 50001 correspondant au management de l'énergie. A travers cette démarche,

l'établissement envisage d'adapter une conduite vertueuse permettant de diminuer les consommations en énergie et de fait diminuer également son empreinte carbone.

- Pour le traitement des effluents : Les eaux usées issues des process de blanchisserie, de stérilisation et de purge des chaudières subissent un traitement thermique et chimique afin de réguler leur pH avant le rejet au réseau d'eau usées. Les caractéristiques des rejets sont mesurées enregistrées et font l'objet de contrôles par les autorités environnementales.